



Les autorités communales vous souhaitent de belles Fêtes et une excellente année 2022 !

Fermeture de fin d'année des services municipaux

Service de la police municipale 022 899 10 13

Une présence du service de police de proximité aura lieu pendant les fêtes de fin d'année.

En cas d'urgence, veuillez appeler le 117.

Service de l'administration

Les bureaux de la mairie seront fermés du vendredi 24 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022.

En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis à l'aéroport international de Genève auprès de la Police Internationale, au niveau "arrivée". Ouverture de 7h à 21h30, 7/7 jours – Renseignements par téléphone dès 8h : 022 427 58 30.

Etat-civil

En cas d'urgence, pour les besoins de l'état-civil, une permanence est assurée à la mairie de Chêne-Bourg de 10h à 12h : le lundi 27 et le jeudi 30 décembre 2021.

Service de la petite enfance

Les institutions communales de la petite enfance seront fermées durant les vacances scolaires dès le vendredi 24 décembre 2021 et rouvriront leurs portes le lundi 10 janvier 2022.



Ramassage des sapins

La levée des sapins aura lieu
du 3 au 7 janvier 2022,
une deuxième tournée sera effectuée
du 17 au 21 janvier 2022.

En dehors de ces dates,
les sapins ne seront pas ramassés.

Merci de dégarnir vos sapins
afin qu'ils puissent être recyclés
dans les meilleures conditions.

Pages officielles

éditées par la Commission municipale d'information

COMMUNE DE
VEYRIER

Journal de Veyrier
N° 136
Décembre 2021

Mise en place d'une déchetterie unique pour les encombrants et la ferraille sur le point de collecte du Grand-Donzel

Il y a plusieurs années, la commune a mis en place un service de ramassage de déchets encombrants et de ferraille orienté sur la proximité. Dans ce cadre, avec le souci de simplifier la vie des habitants, un prestataire effectue actuellement des levées mensuelles, sur les différents points de collecte des déchets, les premiers mercredis de chaque mois.

Malheureusement, des dépôts «sauvages» de déchets encombrants et de nombreux objets qui ne sont pas des encombrants, comme des emballages plastiques, des éléments électroménagers, des chaussures, des journaux, etc. sont régulièrement constatés sur ces sites en dehors des dates de levées. Il en résulte un coût et un travail supplémentaire pour les employés communaux qui procèdent régulièrement à l'enlèvement desdits déchets.

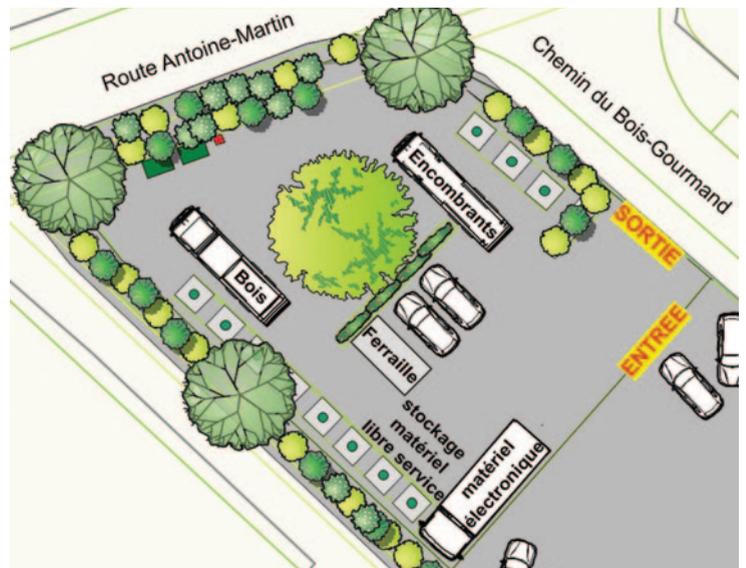
Ces incivilités provoquent régulièrement des plaintes de la part des Veyrites.

Ainsi, dès le mois de janvier 2022, ce service «porte-à-porte» sera remplacé par la mise en place d'une déchetterie mobile sur le point de collecte du Grand-Donzel afin de centraliser la réception de tous ces encombrants. Cette solution s'inscrit par ailleurs dans une meilleure sensibilisation de la population à l'importance du tri et du recyclage des déchets.

Bien que l'administration communale vous demande de vous conformer à cette nouvelle organisation dès le mois de janvier, la collecte des déchets «porte-à-porte» se fera encore de janvier à mars 2022.

La dernière levée «porte-à-porte» aura lieu le mercredi 2 mars 2022.

La déchetterie sera accessible les 2èmes samedis du mois, de 8h à 16h, et 6 vendredis après-midi supplémentaires chaque deux mois, de 12h30 à 16h30. Des employés communaux seront sur place afin de guider la population pour une utilisation adéquate des bennes en lien avec les déchets déposés.



Trois bennes seront à disposition pour les différents types d'encombrants :

- canapés, matelas, fauteuils et divers encombrants en mousse
- ferraille
- déchets bois

De plus, un camion sera installé pour la reprise des objets électriques et électroniques.

Vous trouverez les dates et horaires sur le calendrier communal ainsi que dans le programme des ramassages spéciaux 2022.

Cependant, les personnes qui souhaitent une levée de ces déchets à domicile, peuvent contacter directement Transvoirie (022 306 15 15) pour ce service qui leur sera facturé directement. Pour les personnes à mobilité réduite ou se trouvant en difficulté financière, et sur demande préalable auprès de la mairie, la Commune pourra prendre en charge ces frais, sur présentation du justificatif auprès du service social communal.

Bibliobus Planning 2022

Bois-Gourmand (Veyrier), route de Veyrier 210, préau de l'école - Jeudi : 10h-12h

20.01 / 17.02 / 17.03 / 14.04 / 12.05 / 09.06 / 07.07 / 01.09 / 29.09 / 27.10 / 24.11 / 22.12

Grand-Salève (Veyrier), chemin des Rasses, entre l'école et le terrain de football - Lundi : 10h00 - 12h00

10.01 / 24.01 / 07.02 / 21.02 / 07.03 / 21.03 / 04.04 / 02.05 / 16.05 / 30.05 / 13.06 / 27.06 / 11.07 / 22.08 / 05.09 / 19.09 / 03.10 / 17.10 / 31.10 / 14.11 / 28.11 / 12.12

Pinchat, chemin de la Tour-de-Pinchat 4, devant l'école de Pinchat - Lundi : 14h00 - 17h00

10.01 / 24.01 / 07.02 / 21.02 / 07.03 / 21.03 / 04.04 / 02.05 / 16.05 / 30.05 / 13.06 / 27.06 / 11.07 / 22.08 / 05.09 / 19.09 / 03.10 / 17.10 / 31.10 / 14.11 / 28.11 / 12.12

Inscriptions petite enfance

Dès le 1er janvier et jusqu'au 31 mars 2022, l'inscription pour la rentrée scolaire 2022-2023 se fera uniquement au travers du formulaire qui sera téléchargeable sur le site internet de la commune.

www.veyrier.ch.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Flash Info

L'Auberge communale du Grand-Donzel sera fermée du jeudi 23 décembre 2021 (après midi) au 18 janvier 2022 inclus.

8 centenaires et 28 nonagénaires ont été fêtés en 2021

En raison des restrictions sanitaires en vigueur, le Conseil administratif n'a malheureusement pas pu rendre visite aux aînés cette année. Un représentant de la police municipale a toutefois livré à chacun des fleurs, un cadeau et l'original d'un quotidien du jour de leur naissance afin de féliciter les nombreux Veyrites centenaires et nonagénaires.

Centenaires :

Mme Michelle BOSQUE, Mme Jeannine BRIDEWELL, Mme Rose DESJACQUES, Mme Marguerite HOTTELIER, Mme Emma LACROIX, Mme Francine LONG, Mme Aimée MATHYS, M. Jean VÖGELI

Nonagénaires :

M. Léon BABEL, M. Michel BALDIN, M. Roger BARDONE, Mme Maria BARREDO ZANONE, M. Fulvio BARTOLINI, Mme Madeleine BRUN, M. Jacques CAMPORINI, M. François CUÉNOD, Mme Ida DELAPIERRE, M. Fernand DESSIBOURG, Mme Annelies DUMONT, Mme Monique FOURNET, Mme Rolande GIONET, Mme Janine GREGORIO, M. Johann HELBLING, Mme Simone HUBLER, Mme Suzanne MITCHELL, Mme June MOUTON, Mme Josette NOYER, M. Andrea PECORARO, M. Raymond PIZZO, Mme Paulette POGET, M. Ronald RASCHER, M. Raymond ROLLIER, Mme Michele TENNERIELLO, M. André UTZ, Mme Anne-Marie VIONNET, Mme Christiane ZIMMERMANN

Grattez pour éviter l'amende !

Dès l'arrivée de la prochaine neige, la corvée de déblaiement doit faire son retour.
Attention aux oublis qui peuvent coûter cher !

Tout conducteur se doit d'entretenir son véhicule de façon à ne pas mettre en danger les autres usagers.

La règle ? Avant de prendre le volant, s'assurer que son véhicule est entièrement déneigé et dégivré de toutes parts : vitres, rétroviseurs, phares, plaques d'immatriculation, toit et capot !

Quelques rappels importants :

Ne pas prendre suffisamment le temps de déneiger son véhicule peut clairement nuire à votre sécurité sur la route, ainsi qu'à celle des autres usagers. Ce comportement est illégal et sévèrement réprimé. Ces infractions sont passibles d'une amende, voire d'un retrait du permis de conduire pour un mois au moins.

Un bloc de neige ou de glace resté sur le toit d'un véhicule peut entraîner des conséquences dramatiques. En plus d'alourdir le véhicule, ce manteau d'apparence inoffensive mais souvent glacé peut tomber sans prévenir, mettant en danger les autres automobilistes.

L'amende peut s'élever de minimum CHF 130 pour de la neige restée sur un véhicule, des phares ou des rétroviseurs, à CHF 180 pour un pare-brise encore enneigé ou givré, pour autant qu'il n'y ait pas eu de mise en danger d'autrui, de dégâts matériels ou de blessés.

La police municipale ne procède pas à la chasse aux conducteurs négligents, néanmoins elle se concentre sur la sécurité de tous les usagers de la route, en vertu de l'article 29 de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), ainsi que de l'Ordonnance sur la circulation routière (OCR) art 57 alinéa 2.

Pour rappel, en Suisse, aucune obligation légale ne stipule que votre véhicule doit être équipé de pneus d'hiver. Néanmoins, le conducteur se doit de toujours garder la maîtrise de son véhicule. Aussi, en cas d'accident, sa responsabilité est mise en cause si sa voiture n'est pas équipée pour l'hiver. L'assurance peut alors réduire ses prestations ou même se retourner contre lui pour négligence.



Conseil municipal – Séance du 12 octobre

La mobilité a été au cœur des débats de cette séance du Conseil municipal, reléguant presque au second plan la présentation du projet de budget 2022. Après quelques essais du nouveau système de vote électronique, un projet de motion qui demande à étudier l'agrandissement du P+R à la douane est déposé par tous les partis politiques de Veyrier, hormis les Vert' libéraux. Et pour cause. Ils n'ont pas été consultés, ni pour cette motion, ni pour le projet de résolution sur la mobilité douce au Val d'Arve et sur le Pont de Vessy qui sera étudié plus tard. Le groupe s'en émeut.

Concernant la proposition de regagner l'ancienne salle communale pour la tenue des prochains Conseils, l'exécutif renvoie la décision à un vote consultatif secret où l'unanimité doit être recueillie. Celle-ci n'étant pas réalisée, c'est le statu quo qui l'emporte.

Le Conseil administratif livre également un bilan très positif de la première édition du Champ des possibles qui a réuni quelque 5'000 personnes malgré des conditions météorologiques peu favorables. Le renfort de bénévoles sur place, une équipe très soudée et une implication des maraîchers locaux ont été les garants du succès de cette édition très appréciée qui a fait la part belle à la durabilité, au vivre ensemble et aux produits de proximité. Avec des recettes supérieures à celles escomptées, cette manifestation n'entraîne pas de dépassement au budget communal alloué. La commune va réfléchir à une amélioration du concept pour une prochaine année, en raccourcissant sans doute sa durée de façon à le rendre moins chronophage pour les différents services communaux.

Un budget 2022 peu commenté

M. Jean-Marie Martin, Maire (PDC) présente les grandes lignes du projet de budget 2022 qui, avec un excédent de charges de CHF 585'258 se situe un peu en deçà du déficit autorisé par la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). Le Conseil administratif a souhaité garder, comme l'année dernière, le centime additionnel à 38 cts, le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% et reconduire autant que faire se peut les subventions aux associations communales au niveau des années antérieures. Il a cependant tiré les leçons des importants rattrapages d'impôts des exercices précédents en décidant de majorer les revenus fiscaux de 6.5%. L'autre mécanisme compensatoire employé est l'adoption des amortissements extraordinaires votés lors du dernier Conseil qui réduisent les charges de ce budget de façon conséquente. Comme bonne nouvelle, il est relevé une part privilégiée en légère

augmentation à 45%, ainsi que des fonds propres en suffisance (pour rappel 101 millions de francs) pour absorber des pertes éventuelles. Au niveau des investissements, le grand argentier précise qu'ils ne seront pas attribués qu'au périmètre des Grands Esserts. Parmi eux, figureront la réfection de la toiture de l'école de Bois-Gourmand, la nouvelle crèche et le local de la police municipale qui profiteront à l'ensemble de la commune. Pour faire face au développement, le budget a intégré aussi 2,5 nouveaux postes qui concernent un juriste à mi-temps, ainsi qu'un agent de police municipale et un jardinier à plein temps. Des augmentations de temps de travail de cadres de l'administration principalement et de collaborateurs des restaurants scolaires sont également demandées.

Si l'ensemble des partis politiques ont accepté le renvoi du projet de budget dans les différentes commissions pour étude, sans trop le commenter à ce stade, seul le groupe PLR a exprimé des réticences par rapport aux charges de personnel en hausse. S'il se déclare prêt à entrer en matière sur les augmentations de temps de travail des employés en place, il est nettement moins convaincu par la pertinence des nouveaux engagements.

Le Conseil a entériné ensuite, à l'unanimité moins une abstention, la proposition de crédit supplémentaire pour le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Il s'agit principalement d'un financement additionnel demandé par l'Association des communes genevoises (ACG) en vue de pallier un déficit théorique par rapport au nombre de nouveaux logements légèrement supérieurs à ceux annoncés et aux conséquences qu'aura le salaire minimum horaire de CHF 23 sur les dispositifs parascolaires pour l'ensemble des communes. M. Martin rappelle que, lors de la dernière réunion de l'ACG, une majorité d'entre elles a rejeté l'idée que le FIDU subventionne aussi les logements en zone villas, en voulant conserver au fonds sa vocation première de soutien au développement urbain. L'occasion pour M. Joël Jousson (VE) d'enchaîner sur la manne financière de 25.2 millions de francs que recevra la commune du FIDU pour les 1'200 logements des Grands Esserts et les 24 classes de sa nouvelle école. Et de regretter que, pour la densification de la zone villas qui créera à terme 1'600 nouveaux logements, Veyrier ne touche aucune subvention.

Comme autre conséquence de l'introduction du salaire minimum, le Conseil administratif demande un crédit budgétaire

complémentaire pour couvrir le rattrapage des charges salariales de 2021 pour l'accueil familial de jour. Il fait part aussi de sa décision de sortir du dispositif de l'AFJ-GSO pour 2022 et d'étudier une nouvelle organisation en collaboration avec les mamans de jour. L'ensemble du Conseil accepte cette dépense non prévisible à l'unanimité.

Mobilité douce du Val d'Arve réactivée

Les groupes Veyrier-Ensemble, PDC, Socialistes-Vert.e.s et PLR ont déposé ce projet de résolution qui demande à aménager dans les plus brefs délais deux pistes cyclables au Val d'Arve et un dédoublement au Pont de Vessy. Ceci renforce une motion à ce sujet, déjà déposée en 2016 par le groupe Veyrier-Ensemble, qui a permis l'inscription de ces deux mesures dans le plan d'agglomération cantonal. La résolution demande également à améliorer et à sécuriser les connexions de mobilité douce à la liaison école et Cycle de Pinchat sur les Moraines. Dans les débats, Mme Anne Batardon (VE) souligne que, même si aujourd'hui l'écologie est un fil conducteur incontournable, Veyrier n'a pas d'autres choix pour assurer la sécurité des cyclistes que d'admettre l'abattage de quelques arbres qui seront compensés ailleurs. S'exprimant au nom des Vert' libéraux, M. Cédric Zufferey se déclare tout à fait favorable au projet de résolution. Il considère l'aménagement de pistes cyclables comme une préoccupation centrale des Veyrites et souhaite porter aussi pleinement cette résolution qui permettra de débloquer ces axes de mobilité douce. Le Conseiller municipal espère qu'elle ne soit pas qu'un effet de manche en vue de la votation sur le PLQ des Cirses du 28 novembre prochain. A ce sujet, M. Florian Barro (PLR) assure qu'il s'agit d'un hasard de calendrier. Le groupe PLR s'est attelé à la rédaction de la résolution dès qu'il a eu connaissance que le plan de mobilité proposé dans le cadre du PLQ des Cirses ne pouvait pas se faire sur un plan légal. La finalité est, que le référendum aboutisse ou pas, d'offrir aux habitants des déplacements sécurisés comme alternatives possibles à la voiture.

Les Conseillers municipaux acceptent à l'unanimité en vote immédiat le projet de résolution.

Droit d'opposition exercé

Cet autre projet de résolution est porté par le Conseil municipal in corpore qui, suivant l'avis du Conseil administratif, exerce son droit d'opposition à la récente décision prise lors de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention de 2.2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation

d'un système de gestion des ressources humaines. Ce système n'est pas jugé nécessaire par la commune qui ne souhaite pas le financer via un fonds intercommunal. Pour invalider la décision de l'ACG, il faudra encore qu'une majorité des autres communes genevoises, hormis la Ville de Genève qui fait cavalier seul sur ce sujet, se rallie à la position de Veyrier.

Pour un élargissement du P+R de la douane

L'ensemble des Conseillers municipaux ont également statué pour un renvoi en commission d'aménagement du territoire et environnement de la motion qui demande une étude de faisabilité pour un élargissement de la capacité du P+R. Présentant la motion, M. Jousson explique qu'elle est

rendue nécessaire par le contexte du trafic de transit en augmentation à la douane et des nuisances occasionnées en termes de bruit et de pollution. Sa proximité immédiate d'une ligne de bus à haute fréquence en fait une localisation idéale pour le transfert modal. Il avertit toutefois d'une chose essentielle : du fait de sa situation sur une parcelle étatique, le redimensionnement du P+R devra passer obligatoirement par une implication du canton. Le PDC s'avère satisfait de la résurgence d'un sujet qui n'avait jamais abouti par le passé à cause de la difficulté à convaincre les autorités françaises de participer. En changeant d'interlocuteur et en s'adressant directement à l'Etat de Genève propriétaire de la parcelle, il lui semble que le projet a une meilleure chance d'aboutir. Les Vert'libéraux indiquent

soutenir également la motion. M. Jacques Charles (VE) s'appuierait, quant à lui, plutôt sur des réponses existantes pour diminuer la circulation transfrontalière comme le Léman Express ou l'introduction de quotas. Augmenter la capacité du parking n'aurait aucun bénéfice selon lui, si ce n'est de favoriser toujours plus la circulation motorisée.

En questions et interpellations diverses, signalons la demande d'une meilleure sécurisation pour les piétons de la zone de rencontre du chemin Jules-Edouard-Gottret par le biais d'un aménagement particulier ou d'une signalétique plus claire pour les automobilistes.

F. Waldburger

Conseil municipal – Séance du 16 novembre 2021

En tout début de séance, dans les communications du bureau, le Conseil municipal a été informé de la possibilité donnée pour les communes d'avoir des membres suppléants siégeant dans l'hémicycle ou dans les commissions pour chaque parti. Le Conseil sera amené à trancher cette question lors d'une prochaine séance par une délibération qui lui sera soumise.

Le Conseil administratif informe que le pass sanitaire sera obligatoire pour prendre part aux apéritifs qui suivront les séances. Il donne également un retour quant à la modification des horaires demandée par les riverains pour la station de lavage de la route de Drize. L'absence de base légale pour imposer cette mesure ne laisse pas d'autre choix que de classer l'affaire.

Pour cette année, les décorations et autres lumignons du marché de Noël seront mis en valeur dans le cadre boisé de la salle communale. La manifestation se déroulera du 10 au 12 décembre en intérieur (avec le certificat Covid) et extérieur.

En outre, M. Christian Robert, Conseiller administratif (PLR) annonce qu'un accueil pour le dépôt des encombrants et la ferraille sera mis en place à dates fixes à la déchetterie du Grand-Donzel, en lieu et place de la collecte en porte-à-porte. Au terme d'une année de fonctionnement, un bilan sera fait. (voir article en page 10)

Par ailleurs, le recours concernant la pièce urbaine "Maison de Vessy" des Grands Esserts a été retiré et les travaux débuteront dans 3 à 4 mois.

Enfin, les Veyrites sont invités à consulter les informations tenues à jour sur le dossier des Grands Esserts et le PLQ des Cirses sur le site internet communal.

Suite aux travaux en commission, le PLR demande à retirer de l'ordre du jour, la motion qui concerne l'anticipation des besoins en classes supplémentaires pour le primaire, au profit d'un nouveau texte qui sera traité en fin de séance. L'ensemble des groupes politiques soutient ce retrait qui est entériné.

Transition énergétique : Veyrier passe à la vitesse supérieure

Le Conseil débat ensuite de la motion qui demande à promouvoir l'efficacité énergétique à Veyrier. Cette motion, fortement amendée par les travaux en commission, vise à endosser pour Veyrier un rôle plus proactif par rapport à la transition énergétique. Si la motion initiale proposait surtout de mettre en place un plan de bornes de recharge électrique dans les parkings communaux et d'autres endroits jugés opportuns, la nouvelle version ajoute plusieurs volets, dont la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux et l'incitation et l'accompagnement des propriétaires. Mme Anne Batardon (Veyrier-Ensemble) indique que la commission a surtout souhaité passer du statut d'une commune électrique à celle de commune promouvant l'efficacité énergétique. "Cette approche plus générale envoie un signal fort à la population qui est concernée par ce sujet." M. Charles Hutzli (PDC) salue l'élargissement de la motion et les conseils aux particuliers qui seront proposés. Mme Maude Bessat (Socialiste-Vert.e.s) souligne l'importance d'ajouter aussi un aspect pédagogique à l'aspect incitatif des actions. Au nom des Verts'libéraux, Mme Marielena Gautrot rappelle que ces mesures de soutien s'inscrivent dans le plan des énergies du canton et de ses objectifs de

réduction des gaz à effet de serre de 60% à l'horizon 2030. Son groupe ira plus loin en obligeant les constructeurs à installer un nombre de bornes électriques par rapport au nombre de places de parking nouvellement créées. Pour le PLR, Mme Mélina Barras Cave souligne l'intérêt que représentera la motion en termes notamment d'incitations pour les propriétaires. Tous les partis, convaincus par le bien-fondé de la démarche, acceptent unanimement la motion.

Budget 2022 : augmentation de l'aide humanitaire

Le rapporteur, M. Jacques Charles (VE) a présenté le résultat des travaux en commission des finances, sécurité et administration avec pour l'essentiel de longs débats sur les nouveaux postes demandés. Ceux-ci ont été acceptés avec une modification en ce qui concerne le poste de juriste qui passe de 50 à 80%. Cette demande a été faite afin de renforcer l'attractivité du poste et de répondre aux nombreux besoins en conseils juridiques. Cette augmentation salariale sera partiellement compensée par une baisse des honoraires externes d'avocats.

Des questionnements ont également surgi par rapport au poste de jardinier et au personnel temporaire du service des routes et espaces verts qu'il a été finalement décidé de maintenir en vue de l'augmentation des surfaces à entretenir et du travail supplémentaire qu'engendre la non-utilisation de produits phytosanitaires.

Le poste qui concerne un APM supplémentaire a été également accepté à la condition d'avoir une convention signée avec la commune de Troinex qui prend en charge la moitié des coûts salariaux.

Suite en page 14

Au nom du groupe Veyrier-Ensemble, M. Charles dépose deux amendements. Le premier concerne le crédit d'investissement pour la ligne 49, pour lequel il est proposé de ne pas prendre en charge les travaux liés aux routes, estimant qu'ils incombent aux TPG. Le deuxième amendement propose de rétablir le budget pour l'aide humanitaire et le développement à l'étranger, en revenant à une dépense par habitant de CHF 12 au lieu de CHF 8 et rejoignant en cela le coût moyen des autres communes. Le PDC indique qu'il n'entrera pas en matière sur les deux amendements de Veyrier-Ensemble, ni ne les soutiendra. Pour eux, ils auraient dû être traités en commission et le crédit d'investissement pour la ligne de bus sera de toute façon étudié dans une délibération. Le PLR, après analyses, accepte les nouveaux postes. Par rapport au budget des temporaires, la formation politique estime qu'il s'agit un peu d'un doublon avec le poste du jardinier. De fait, il propose un amendement qui vise à en limiter la hausse par une économie de CHF 10'000. Les Socialistes-Vert.e.s indiquent soutenir l'augmentation de l'aide humanitaire à l'étranger. Quant à l'amendement PLR, ils n'y sont pas favorables du fait qu'ils craignent que les jobs d'été en pâtissent.

Les Verts libéraux indiquent voter un peu à reculons le projet de budget 2022 qu'ils trouvent ambitieux tant sur les revenus théoriques attendus que sur les charges de fonctionnement. M. Olivier Duc (PLR) clarifie le fait que la baisse demandée des emplois temporaires impacterait les sous-traitants et non pas le nombre de jobs pour étudiants puisque leur nombre passera de 2 à 3.

Au terme des votes, le Conseil accepte à l'unanimité le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle et l'échelle des salaires. L'amendement en faveur de l'augmentation de l'aide humanitaire est accepté. L'amendement qui concerne le crédit d'investissement est refusé, tout comme celui qui

concerne la baisse du budget des temporaires. Le budget d'un montant de CHF 35'536'325 aux charges et de CHF 34'931'567 aux revenus, avec un excédent de charges de CHF 604'758, est accepté à l'unanimité.

Périmètre groupé

Le Conseil se penche ensuite sur la proposition du Conseil administratif qui souhaite mettre sur un pied un concours d'architecture pour un équipement mixte communal qui concerne les trois parcelles de l'ancien garage, de la villa Prins et de la salle communale. Présentant la proposition, M. Robert souligne l'importance de traiter ce périmètre en tant que projet global pour autant que les enjeux patrimoniaux liés à la conservation de la façade de la villa Prins et, dans une moindre mesure, de la salle communale soient résolus. Le projet prévoit d'y faire des locaux communaux et associatifs, ainsi que des logements destinés à la location qui permettront de rentabiliser une partie de l'investissement.

L'ensemble des groupes politiques, convaincus par l'utilité d'équipements publics dans ce périmètre et désireux d'avancer dans ce projet, acceptent l'entrée en matière. Après discussions sur les propositions de renvois du sujet en commissions, le Conseil opte finalement pour un examen en commissions des finances, sécurité et administration et à celle des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Sus au laurier cerise

La première motion qui ouvre la lutte contre la dispersion sauvage du laurier cerise est acceptée à l'unanimité. Tous les groupes signataires de l'accord demandent à ce que des mesures soient prises afin d'éviter la dissémination de cette plante invasive qui menace les espèces locales. La motion propose également de faire une information complète aux promoteurs sur les enjeux biologiques et les obligations de taille préventive. Une information à la population

sera faite et une aide financière sera proposée pour tout arrachage et remplacement d'un laurier cerise par une espèce indigène. M. Xavier Treyvaud (Socialiste-Vert.e.s) proposerait de réfléchir aussi à la mise sur pied de quelques emplois d'été afin d'aller à la rencontre des propriétaires dans une mission pédagogique globale, dont les bases à respecter dans les jardins en vue de favoriser la biodiversité.

Besoins primaires pas secondaires

Présentant la nouvelle mouture de la motion pour les besoins scolaires et qui demande la création de plusieurs classes du primaire, M. Serge Luisier (VE) rappelle qu'en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, plusieurs intervenants ont permis d'avoir une vision plus claire des effectifs actuels et futurs des élèves des écoles primaires de Veyrier. Il en est sorti le constat d'un manque patent de locaux pour l'enseignement et également pour le parascolaire sur lequel il faut agir. L'élu indique qu'il s'agit d'un reflet de la situation d'aujourd'hui qui ne tient pas compte de la problématique des Grands Esserts. Pour le groupe Socialiste-Vert.e.s, M. Jean-Michel Baldin attribuerait déjà deux classes supplémentaires à l'école de Bois-Gourmand, deux à celle de Pinchat et quatre à celle de Grand-Salève, selon les recommandations du directeur des établissements de la commune. Les Verts libéraux non-signataires de la motion indiquent qu'ils la soutiendront. Le PLR emboîte le pas sur le souci exprimé de trouver une capacité d'accueil supplémentaire en insistant sur l'aspect provisoire des locaux et dans l'attente de la construction de l'école des Cirses aux Grands Esserts.

La motion est renvoyée au Conseil administratif à l'unanimité.

E. Waldburger

Apéritif communal et prix du Mérite 2021

Si la situation sanitaire liée à la Covid-19 l'autorise, avec quelques ajustements, les autorités municipales auront le plaisir de vous accueillir à l'apéritif de début d'année qui aura lieu le jeudi 13 janvier 2022 à 19h00, au cours duquel le prix du Mérite de Veyrier 2021 sera remis par le jury.

Les autorités municipales espèrent vous retrouver nombreux et en bonne santé à ce rendez-vous afin de pouvoir vous adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Jobs d'été communaux 2022

Les candidatures pour les jobs d'été, dont le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune, seront prises en compte dès le 3 janvier et jusqu'au 31 mars 2022.

Les conditions à l'engagement sont les suivantes :

- Habiter la commune de Veyrier
- Avoir 16 ans révolus, au moment de la prise d'emploi, pour le service Aménagement, constructions et infrastructure (écoles publiques)
- Avoir 18 ans révolus, au moment de la prise d'emploi et un permis de conduire automobile, pour le service des Routes et espaces verts

3ème Prix décerné au service des Routes et espaces verts

L'équipe de jardiniers du service des routes et espaces verts a été félicitée par le Conseil administratif pour ce prix décerné par la Société Romande des Amis des Roses et de l'Horticulture, remporté pour leurs créations florales 2021.



Vous travaillez
ENCORE

- Simulez une **PRÉSENCE!**
- Allumez une **LUMIÈRE**
AVEC MINUTERIE!

Signalez tout **COMPORTEMENT**
SUSPECT au 117!

ils travaillent
DÉJÀ...

Les autorités communales souhaitent la bienvenue à :



**Mme Esther
NELSON-ROUSSIN**

en qualité d'apprentie CFC Assistante socio-éducative, Spécialiste de l'enfance, au service des Affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance, à 100% depuis le 23 août 2021



**Mme Susana MOTA
GUILHERME DA SILVA CAMILO**

en qualité d'éducatrice du jeune enfant, au service des Affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance, à 50% depuis le 30 août 2021.



**M. Baba
SISAWO**

en qualité d'employé de cuisine, au service des Affaires sociales, de la jeunesse et de la petite enfance, à 50% depuis le 26 août 2021.

Départs

Mme Maria DA COSTA SILVA FERROS

quittera sa fonction de patrouilleuse scolaire auprès du service de la Police municipale à la fin de l'année, après 13 ans et 4 mois de collaboration.

M. José FERROS FERREIRA

quittera sa fonction de concierge auprès du service Aménagement, constructions et infrastructures à la fin de l'année, après 13 ans et 9 mois de collaboration.



Ils se sont engagés pleinement et avec enthousiasme dans leurs activités au sein de la commune et nous les en remercions sincèrement. Nous leur souhaitons à tous deux une bonne continuation.



Médailles de chiens 2022

Les médailles peuvent être retirées en mairie dès le 4 janvier 2022.

Nous vous rappelons que le 31 mars 2022 est la date limite pour l'acquisition de la médaille sous peine d'amende.

Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter :

1. la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS ou ANIS
2. l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour détenteur de chien
3. le certificat de vaccinations comprenant le vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide. Pour les vaccins DEFENSOR 3, RABDOMUN, RABISIN ET NOBIVAC RABIES, la validité est de 3 ans.

Aucun émolument communal ne vous sera demandé lors de l'acquisition de la médaille à la mairie.

En effet, l'impôt sera directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC), indépendamment du contrôle documentaire (détails complémentaires sur le site de la commune www.veyrier.ch ou à la mairie).